



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transporteurs

Question écrite n° 49836

Texte de la question

M. Philippe Legras appelle l'attention du M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les problèmes spécifiques que rencontrent les grossistes en produits agroalimentaires. Cette profession refuse d'être assimilée à celle des transporteurs routiers des lors que les livreurs de marchandises n'effectuent pas exactement les mêmes tâches que les « routiers ». Ceux-ci appelés « chineurs » doivent négocier leur marche pendant le temps de la livraison qui excède donc les dix minutes habituellement consenties aux autres livreurs. Leur temps de travail comprend donc la conduite, la livraison et la négociation auquel ils ne peuvent ajouter quarante-cinq minutes de repos toutes les quatre heures sans risquer de réduire leurs chiffres d'affaires. Il lui demande en conséquence ce qui peut être entrepris pour que les particularités de cette profession soient prises en compte.

Données clés

Auteur : [M. Legras Philippe](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49836

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1480